

ZOOM DU MOIS

Langues vivantes, non à la
déréglementation ! p.2

EDITO **REPRENONS L'OFFENSIVE !**

Pour des conditions de travail nous permettant d'assurer correctement notre travail !

Dans l'académie de Toulouse, l'augmentation des postes prévue à la rentrée prochaine sera à peine suffisante pour faire face à la progression démographique. On reviendra donc seulement au niveau de 2012. Pas de réelle amélioration de nos conditions de travail en perspective, alors que celles ci sont fortement détériorées. La Haute-Garonne est ainsi l'un des départements où le taux d'encadrement est le plus dégradé, avec les conséquences que l'on connaît au quotidien : classes surchargées, conditions de travail difficiles, souffrance au travail...

Plus que jamais, il nous faut exiger un plan d'urgence pour la Haute Garonne!

C'est le même message qu'ont fait entendre les collègues des établissements (LP de Colomiers, collège Stendhal, lycée Ozenne, LP Guynemer...) mobilisés pour une augmentation de leur DGH et de meilleures conditions de travail.

Non à la précarité! Un vrai statut pour les AVS !

Autre lutte emblématique dans l'Éducation nationale, celle des AVS auxiliaires de vie scolaire mobilisés depuis plusieurs mois pour obtenir un vrai statut, la reconnaissance d'un vrai métier, une vraie formation. Ces précaires parmi les précaires particulièrement malmenés par l'Éducation nationale ont impulsé un mouvement organisé qui prend chaque jour plus d'ampleur et bénéficie d'un soutien de plus en plus large. Il est caractéristique de constater que ces collègues sont à 95% des femmes. Précarité, temps partiel imposé, salaires au plus bas, dans l'Éducation nationale aussi, les femmes subissent une telle situation ! Nous saluons donc doublement cette lutte!

Contre la politique du gouvernement, imposer d'autres choix !

Les annonces de M. Valls : report de la revalorisation des prestations sociales, des retraites, gel du point d'indice jusqu'en 2017, nouvelles exonérations de cotisations, attaque contre les collectivités territoriales, l'Etat et, plus globalement les services publics, sont inacceptables. Via le « pacte de responsabilité », les entreprises vont être exonérées des cotisations familiales pendant que les grands groupes poursuivent leurs plans de licenciements tout en affichant des profits records (ex : l'entreprise Astrium à Toulouse).

Le mouvement social doit reprendre l'offensive afin d'imposer d'autres choix! Il est temps de dire « stop aux politiques d'austérité » !

Après la journée d'action du 6 février, la manifestation du 1^{er} mars à Toulouse, la journée de grève et de manifestation du 18 mars, le 15 mai appelé par la quasi-totalité des organisations syndicales (CGT, CFTD, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, FA-FPT et FO) doit être une journée forte de mobilisation pour faire entendre notre colère.



SOMMAIRE

Langues vivantes p. 2

Prud'hommes p. 2

Mobilisation salaires : 15 mai p. 3

AVS en colère p. 4

Décret nouveaux statuts p. 5

Accompagnement ? p. 6

Stop à la casse des EREA p. 7

BRPE suites... p.8

AGENDA

Judi 15 mai 10h30

Départ Compans Cafarelli
GRÈVE ET MANIFESTATION
FONCTION PUBLIQUE
POUR LES SALAIRES ET L'EMPLOI
Voir article p. 3

Samedi 17 mai

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION
DES INTERMITTENTS

Lundi 19 au vendredi 23 mai

à Seignosse
CONGRÈS NATIONAL
DE LA CGT EDUC'ACTION

Dimanche 25 mai

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Mardi 3 juin

MOBILISATION RETRAITÉS

Vendredi 6 juin 9h-17h

au 52 rue Jacques Babinet (FSU)
FORMATION AVS-PRÉCAIRES
Voir article p. 5

Vendredi 6 au dimanche 8 juin

à la zone verte des Argoulets
FÊTE DE L'HUMANITÉ – TOULOUSE

Juin 2014 (date à fixer)

A.G. DE LA CGT ÉDUC'ACTION 31

Décembre 2014

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

ZOOM DU MOIS **Stop à la déréglementation de l'enseignement des langues vivantes au collège !**

Fin janvier, au moment de communiquer les DGH aux principaux-ales des collèges de l'Académie, la rectrice de l'Académie de Toulouse a annoncé une expérimentation pour l'enseignement des langues vivantes au collège étendue à toute l'académie, qui débiterait dès la rentrée 2014.

Il s'agit de faire commencer la LV2 à tous les élèves de 5^e, à raison de 2h de cours par semaine. Tous les 6^e auront 1h en moins en LV1: ils passeront de 4h à 3h par semaine. Les classes bilangues ne seront plus financées par le rectorat, mais sur les crédits d'autonomie de chaque établissement.

La CGT Educ'Action s'est prononcée contre cette expérimentation.

D'abord, la manière d'imposer cette expérimentation est tout simplement scandaleuse : aucune concertation avec les enseignant-es, qui ont été mis-es au pied du mur et ont dû réagir avec précipitation à quelques jours des CA sur la répartition de la DGH.

Ces 2 heures, en langue vivante, ne sont pas suffisantes pour fixer les apprentissages, surtout lors de la première année. De plus, nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'un début d'apprentissage de la LV2 dès la 5^e.

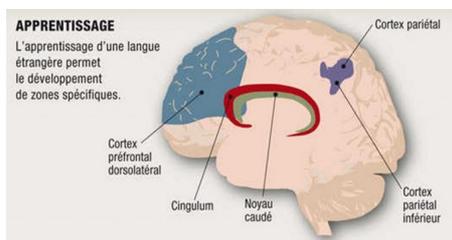
Ces transformations demandent une réflexion avec les enseignant-es, qui sur le terrain sont les plus à même d'évaluer les besoins et les manques des élèves.

D'ailleurs, cette expérimentation a déjà été mise en place dans le département du Lot : aucun bilan n'a été tiré de cette expérimentation ; malgré cela, on l'étend à toute l'Académie !

La rectrice affiche une volonté d'améliorer l'enseignement des langues vivantes,

mais à moyens constants : où est l'intérêt pédagogique d'enlever une heure d'enseignement de LV1 aux 6^e ?

De plus, l'argument d'équité sur tout le territoire de Midi-Pyrénées avancé par le rectorat n'est pas recevable : le régime d'autonomie de chaque établissement persiste pour les classes bilangues. Certains établissements choisiront d'utiliser leurs crédits propres pour poursuivre avec le dispositif bilangue, d'autres non. Cela participe clairement de l'inégalité et de la mise en concurrence entre les établissements.



Enfin, cette expérimentation va amener à la limitation des choix de la LV1 pour les élèves, étant donné que les élèves ne pourront pas choisir en 6^e une autre langue que celle qu'ils auront commencé à apprendre à l'école primaire. Plus de choix pour l'élève donc : l'enseignement de la LV1 dans le second degré dépendra des choix des professeur-es des écoles !

Trop souvent, l'enseignement des langues vivantes sert d'expérimentation à la mise en place de l'école libérale ; c'est d'ailleurs en langues vivantes qu'on

a commencé à mettre en place le socle commun (avec la validation du niveau A2 en fin de 3^e). Sans parler des conditions de travail de plus en plus difficiles au lycée (groupes de compétences, regroupement de classes sans tenir compte du niveau, choix des horaires hebdomadaires qui appartiennent à l'établissement, organisation des épreuves du bac, etc.).

Toutefois, les professeur-e-s de langue seront d'accord sur ce point : pour apprendre une langue vivante dans de bonnes conditions, il faut :

- être en petits groupes pour une vraie pratique de l'oral,
- être en contact avec la langue le plus régulièrement possible : 3h d'enseignement hebdomadaire est le minimum.

Pour un enseignement riche et varié, nous défendons l'enseignement des langues rares et la réintroduction de la diversité linguistique dans les propositions de formation des langues vivantes.

C'est pourquoi nous demandons :

- de revenir sur cette expérimentation et de lancer une véritable réflexion autour de l'enseignement des langues vivantes, au niveau national.
- de rétablir la 4^e heure de LV1.
- de respecter les 3h d'enseignement hebdomadaire aux autres niveaux.
- des groupes de 12 élèves maximum en cours de langue vivante.

INTERPRO Prud'hommes : soutenons l'élection des conseillers !

Par un article du projet de loi sur la démocratie sociale qui doit être soumis au Parlement au printemps 2014, le gouvernement pourrait être autorisé à procéder par ordonnance pour remplacer cette élection par un mécanisme désignant les conseillers prud'hommes sur la base de la nouvelle mesure de la représentativité syndicale.

Cette suppression de l'élection des conseillers prud'hommes au suffrage universel est une attaque à la citoyenneté et un déni de démocratie :

- 5 millions de chômeurs, ainsi que les travailleurs précaires, se verraient privés de toute expression vis-à-vis de leurs juridictions prud'homales, ne participant pas aux élections des représentants du personnel au sein des entreprises, scrutin sur lequel

représentativité syndicale est désormais mesurée ;

- 5,4 millions de salariés ne pourraient pas faire entendre leur voix en 2015 n'ayant pas été pris en compte dans la mesure de la représentativité actuelle.

C'est tout simplement inadmissible !

Élus tous les 5 ans au suffrage universel, les conseillers Prud'hommes sont une

force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités.

Avec la CGT, j'exige le maintien des élections prud'homales en 2015 !

<http://www.cgt.fr/Suppression-des-elections-prud>



MOBILISATION **En grève et en manif le 15 mai !**

A l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et FA-FPT, rejointe par FO dans un appel convergent) le 15 mai prochain doit constituer un temps fort de mobilisation dans les 3 versants de la Fonction publique.

Les raisons qui motivent cette journée d'action ne manquent pas. Sur la question des salaires et du pouvoir d'achat la situation imposée aux agents est catastrophique et absolument sans précédent.

Le gel de la valeur du point entamé sous l'ère Sarkozy en 2010 a été maintenu depuis l'élection de François Hollande. Résultat : les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent comme jamais, les qualifications ne sont plus reconnues, les déroulements de carrière sont étriés et misérables.

Sur la question de l'emploi aucun début de réponse n'est apporté au sous-effectif alarmant des hôpitaux publics, bien au contraire. L'étranglement budgétaire dans la Fonction Publique Hospitalière conduit à des plans sociaux par le non renouvellement des contractuels, des départs en retraite... Des milliers d'emplois sont concernés. Sur le versant de l'État, les secteurs décréés non prioritaires – de loin les plus nombreux – continuent de subir des suppressions massives et dangereuses. Dans la Fonction publique territoriale, les coupes dans les dotations financières conduisent à un nombre croissant de plans de réduction de l'emploi. Partout, la précarité est malheureusement toujours à l'ordre du jour.

Les amputations budgétaires massives viennent mettre à mal les moyens de fonctionnement de tous les services.

Tout cela conduit à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Certes, les discours fleurissent sur l'importance des services publics, de leurs missions. Mais, dans la réalité, non seulement les réformes permettant de rompre avec la politique désastreuse de la droite se font cruellement attendre, mais ceux qui gouvernent depuis le printemps 2012 prennent des décisions qui aggravent encore la situation.

Dans le cadre de la journée unitaire du 15 mai, la CGT appelle les agents de la Fonction publique à se mettre en grève et à participer massivement aux manifestations pour :

- » L'augmentation immédiate de la valeur du point ;
- » La fin des suppressions de postes et des créations partout où c'est nécessaire ;
- » La reconnaissance des qualifications et l'amélioration des déroulements de carrière ;
- » Des mesures fortes contre la précarité ;

Dans son discours de politique générale le 8 avril et son intervention du 16, le nouveau Premier ministre, Manuel Valls, confirme et amplifie la politique d'austérité menée : validation de l'inacceptable pacte de responsabilité, nouveaux et nombreux cadeaux – sans contrepartie aucune – au patronat, nouvelles attaques contre la protection sociale, gel des retraites et des prestations familiales...

Des amputations budgétaires massives sont mises en avant : 19 milliards pour l'État, 10 milliards pour la protection sociale, 10 milliards sur le versant territorial. Inutile de dire que, dans un tel contexte d'austérité décuplée, le dégel de la valeur du point pour 2014 – et même 2015 – n'est bien sûr pas à l'ordre du jour. Enfin, cerise sur le gâteau, le Premier ministre annonce la suppression de la moitié des régions à l'horizon 2017 et la suppression des conseils départementaux pour 2021.

Pour l'immense majorité, cette politique libérale ne peut que conduire droit dans le mur, accroître les inégalités, casser les services publics, augmenter le chômage...

Pourtant, les alternatives existent bel et bien. Répondant aux besoins de justice sociale, de développement humain durable, elles sont possibles et crédibles. Pour cela, il faut notamment s'en prendre aux profits colossaux des grands groupes, aux dividendes vertigineux versés aux plus fortunés ; remettre en cause les plus de 200 milliards d'aides diverses versées aux entreprises qui sont la vraie cause des déficits publics et dont l'utilité est nulle... Redonner du pouvoir d'achat aux salariés par l'augmentation de leur feuille de paie, en plus d'être d'une justice élémentaire, c'est se donner les moyens d'une véritable relance, équilibrée et pérenne. **Développer les missions publiques, renforcer les services publics, c'est plus d'équité, de progrès social, de développement humain durable.**

ACTUALITÉS

VIE SYNDICALE

ÉLECTIONS À L'ESPE

Lors des élections au Conseil d'École de l'ESPE l'Université Toulouse-Le Mirail, Julien Viguier et sa suppléante Sophie Lansac ont été élus représentants des étudiants et stagiaires.

Malgré une faible participation et une campagne très tendue avec des obstructions à l'expression syndicale, la liste CGT Educ'action conduite par Julien et Sophie a obtenu 13% des voix. Vous pouvez les contacter par le biais de la permanence (voir p.8).

ACTUALITÉS

VIE PROFESSIONNELLE

CALENDRIER SCOLAIRE : LE MINISTÈRE S'EMBALLÉ !

Après avoir annoncé en décembre une prérentrée le vendredi 29 août 2014, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé dans les médias, avant même toute discussion avec les organisations syndicales et alors que la mobilisation contre la réforme des rythmes scolaires se poursuit, son intention de mettre en place un zonage des congés scolaires d'été afin de les raccourcir à 6 semaines.

Encore une fois, le gouvernement préfère passer par les médias pour imposer ses réformes, plutôt que de prendre le temps d'organiser de réelles négociations avec les personnels et les familles. Des intérêts politiques doivent-ils prévaloir à un vrai dialogue social ? Déjà le 22 novembre dernier, le Conseil Supérieur de l'Éducation avait rejeté massivement le calendrier scolaire 2013/2014 avec notamment la prérentrée le 29 août et un nombre toujours accru de demies-journées de rattrapage. Celui-ci s'inscrivait clairement dans la double logique de céder aux pressions de l'industrie du tourisme et d'augmenter le nombre de semaines travaillées pour les personnels. Tout ceci sans tenir compte de l'intérêt des élèves et des répercussions sur les examens nationaux, et notamment le baccalauréat. La CGT Educ'action est totalement opposée à la mise en place d'un zonage pendant les vacances d'été. Elle revendique, d'ailleurs, l'arrêt du zonage pour les autres périodes de congés scolaires et la mise en place d'un réel cycle 7 semaines de cours et 2 semaines de congés scolaires.

VIE PROFESSIONNELLE **La résorption de la précarité à l'ordre du jour !**

Au plan local, comme au plan national, la CGT Educ'action continue à se battre pour mettre fin à la précarité dans l'Education nationale et dans la Fonction Publique plus généralement.

Le 3 mars 2014, la CGT Educ'action avait interpellé Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, concernant le fait qu'un nombre très important de postes aux concours réservés (plan dit de titularisation Sauvadet) n'étaient pas pourvus.

En Comité Technique Ministériel, il a été annoncé que tout serait fait pour que

l'ensemble des postes soient pourvus.

Aujourd'hui, nous constatons que 37 % des postes n'ont toujours pas été pourvus, soit 1 099 postes !

La CGT Educ'action demande donc à Benoit Hamon, nouveau ministre de l'Éducation nationale, d'intervenir en urgence pour que tous les postes soient pourvus.

Plus globalement, la CGT Educ'action demande l'ouverture de négociations pour une réelle résorption de la précarité, le plan Sauvadet est loin de répondre aux besoins actuels !

La titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité, reste la seule réponse juste et efficace !

Depuis le début de l'année, une lutte s'est engagée dans notre département sur le sort des auxiliaires de vie scolaire (A.V.S.). Elle s'exprime dans le collectif des A.V.S 31 en colère. Afin d'assurer des contrats et des conditions de travail décentes aux Auxiliaires et Employés de Vie Scolaire, la colère monte et la riposte s'organise.

Une pétition, plusieurs rassemblements et des rencontres avec le Rectorat, ainsi que les créations de coordinations régionale et nationale, ont permis de sensibiliser les responsables administratifs, les collègues et les parents d'élèves sur le sort réservé aux AVS :

- Le collectif a ainsi dénoncé les débauchages et parfois même permis de ré-emboucher certains AVS arrivés à la fin de leurs 6 ans fin 2013.
- La lutte pour l'AVS de l'école Lardenne a ainsi occupé une bonne partie du printemps.
- Une action devant les prud'hommes de plusieurs AVS est actuellement en cours.
- Les CUI ont été intégrés au processus de contractualisation indéterminée.
- Le collectif AVS en colère 31 a aussi contribué à ce que les futurs AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) embauchés dès septembre 2014 ne puissent pas être embauchés avec des CDD inférieurs à 12 mois.

La pression ne doit pas être relâchée ! Nous poursuivons ainsi notre action à travers rassemblements, conférences de presse et formations.

Les enjeux de la « titularisation » des AVS restent majeurs : Quels contrats ? Quel



temps de travail ? Quels modes de recrutement ? Quels contenus du métier ? Quels droits associés au statut ? Quelles conditions de travail ? Combien d'embauches ?

A toutes les étapes, la CGT Educ'action 31 a soutenu le collectif.

Une formation destinée à l'ensemble des personnels précaires, réalisée conjointement par la CGT et la FSU de Midi-Pyrénées avec le soutien de Sud-Éducation, a rassemblé 90 personnes, dont 80 AVS, le 28 février 2014. Fonctionnement administratif de l'Éducation nationale, enjeux et moyens de la résorption de la précarité, ateliers sur les textes de loi, les droits, les formations, la V.A.E. ont ponctué les différents moments de cette journée de stage, couronnée par un lâcher de ballons symbolisant les plus de

50 A.V.S. qui subissent un non-renouvellement de contrat et vont devoir rejoindre Pôle sans Emploi. Une grande assemblée collective a clôturé la journée où les perspectives de notre lutte ont été débattues.

Une nouvelle formation aura lieu le vendredi 6 juin de 9h à 17h au local de la FSU, 52 rue Jacques Babinet (Mirail).

Vous pouvez trouver la fiche d'inscription sur le blog de la CGT Educ'action 31.

Nous recommandons aux AVS et AED d'utiliser le **4p Spécial AVS*** de septembre 2013 et le **Cahier syndical des Droits des AED/AVS/EVS**** publiés par la CGT Educ'action et que vous pouvez retrouver sur le site de l'UNSEN-CGT.

*http://www.unsen.cgt.fr/images/cahiers/4p_avs_sept_2013.pdf

**http://www.unsen.cgt.fr/images/cahiers/cahier_aed_sept_2012.pdf

Prochaine réunion du collectif AVS en colère 31 le mercredi 14 mai à 16h30 au CASC, 10 bis rue du Colonel Driant (métro Saint Michel, arrêt de bus Récollets Daste).

A l'ordre du jour, les actions en cours et le projet de décret portant naissance des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).

Tous les renseignements sur <http://avsencolere.wordpress.com/>

VIE PROFESSIONNELLE **Nouveau décret sur les statuts : méfions-nous de l'eau qui dort !**

Lors du Comité Technique Ministériel du 27 mars 2014, Vincent Peillon a présenté un décret de 12 articles pour mettre fin aux décrets de 1950. La CGT Educ'action s'est prononcée contre.

Commençons par le plus fâcheux : le temps de travail. Certes les quotas d'heures hebdomadaires devant élèves restent globalement identiques et sont précisés dans le décret. Néanmoins, les raisons de s'inquiéter sont légitimes : la référence « au cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail » (article 2) ouvre la porte à l'annualisation du temps de travail. Ce temps de travail est en effet de 1607 heures annuelles pour les fonctionnaires d'Etat. Si le temps de travail devant élèves est clairement défini par ce décret et celui de 2000 (18 heures pendant 36 semaines), il n'en va pas de même pour le temps de travail hors classe, qui constitue la majorité de ces 1607 heures annuelles. Ainsi, les temps de concertation, préparation, réunion, formation et remédiations en tout genre pourront se dérouler hors des 36 semaines et s'allonger au travers de nos semaines de « vacances ».

En effet, nos tâches hors classes, bien que partiellement énoncées et donc officiellement reconnues – les décrets de 1950 ne les ignoraient cependant pas – sont illimitées : le décret indique que « les missions liées au service de l'enseignement » « comprennent » les tâches énoncées ensuite. Mais « comprendre » n'est pas « être ». Ainsi, le décret sous-entend que nos tâches peuvent aller au-delà de celles qui y sont stipulées. Les deux rassemblées : **temps de travail hors classe indéfini + tâches illimitées = allongement et définition des périodes de travail arbitraire.** La pré-rentrée le 29 août 2014 en est une illustration exemplaire.

Autre élément d'inquiétude : la suppression des heures de première chaire et autres heures apparentées transformées en coefficients par l'article 6 (-0,1h par heure de première ou terminale) - sauf pour les PLP, ce qui est lamentable. Ces calculs d'apothicaires, d'abord opérés à la loupe financières des tenanciers de l'Éducation nationale, amèneront automatiquement les collègues de lycée à faire davantage d'heures supplémentaires.

Selon les mêmes principes, les obligations hebdomadaires en enseignement prioritaire sont réduites à 16,4h.

Le décret ne dit pas si ces réductions d'horaires s'accompagnent de la fin des primes et bonifications... et le décret sur l'enseignement prioritaire n'est toujours pas paru !

De nombreuses heures attribuées par le décret de 1950, que notre académie ne distribuait plus depuis quelques années, sont laissées au libre arbitre... des CA, qui trouvent là une nouvelle mission pédagogique ! En effet, les CA seront chargés de définir les « missions particulières » des enseignants. La course à l'échalote fondue dans la bave d'escargot peut commencer ! **Ces nominations par le CA nous font entrer dans le grand bazar de la subordination pédagogique des enseignants et de la concurrence aux indemnités.** Les ECLAIR avaient montré la voie...

Nous noterons encore que les professeurs d'EPS, mais aussi les professeurs de SEGPA en sont pour leurs frais. Ces derniers notamment restent à 21h, alors qu'ils accomplissent leur travail dans les mêmes conditions que leurs collègues du collège.

En somme, les tâches paraissent au final plutôt alourdies, tout cela sans augmentation de salaires et alors qu'on attendait plutôt une réduction du temps de travail et des embauches en nombre !

Nous ne nierons pas les avancées en ce qui concerne les postes partagés et le volontariat obligatoire pour l'enseignement d'une autre discipline. Ces deux points devraient notamment faciliter la vie des TZR – qui devront encore attendre pour voir la pénibilité de leur travail reconnue.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous ne pouvons que déplorer la mise à l'écart des professeurs contractuels qui ne bénéficieront toujours pas des conditions de travail du statut général.

ACTUALITÉS

CRISE POLITIQUE

VICTOIRE CONTRE LE RACISME DE LA CGT EDUC'ACTION 36

La CGT Educ'action 36 (Indre) a reçu, en juin 2013, deux mails racistes, révisionnistes et menaçants. Ces mails faisaient suite à l'intervention de la CGT Educ'action 36 après les propos tenus par la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours en 2011 sur les enfants issus de l'immigration et leurs prétendus faibles résultats scolaires, et après les interventions de la CGT Educ'action 36 en faveur des élèves sans-papier et leurs familles.

Dans ces mails, il était fait référence à des "races" avec des QI différents selon les continents, aux gens du voyage considérés comme des "parasites" et des "voleurs de poulets et de cuivre". Pour finir, des menaces directes envers notre syndicat ont été formulées. La CGT Educ'action 36 a porté plainte en juillet 2013 (non sans mal, une première tentative au commissariat de Châteauroux a été rejetée par les policiers de service), directement auprès du Procureur de la République avec copie au Préfet de l'Indre.

Après une attente de près de neuf mois, le Tribunal de Châteauroux a condamné l'individu à l'origine des mails à 1 000 € d'amende pour l'envoi des deux mails, à 2 000 € de dommages et intérêts ainsi qu'au remboursement des frais d'avocat. Il s'agit d'une victoire contre le racisme qu'il convient de ne jamais banaliser. La CGT Educ'action se félicite de cette victoire et continuera sa lutte contre le racisme.

Lire à ce sujet le très instructif livre collectif **Roms et riverains, une politique municipale de la race** aux Éditions La fabrique, 2014.

CRISE POLITIQUE

TOULOUSE : GARE À LA POLITIQUE D'EXCLUSION

Suite à l'exclusion des familles du Centre Social Autogéré du CREA et aux violences policières qui s'en sont suivies, la CGT Educ'action renouvelle son soutien aux collectifs (Réquize Saint-Pierre, CREA, etc.) qui luttent contre l'exclusion sociale et pour l'hébergement de tous, quelle que soit l'origine ou la condition administrative des personnes. La CGT Educ'action 31 reste particulièrement attentive au sort réservé aux Roms, aux travailleurs sans papiers et à leurs enfants.

ECHOS DES BAHUTS **Grande virée des inspecteurs au collège Toulouse-Lautrec.**

Branle-bas de combat le jour où l'administration du collège Toulouse-Lautrec, situé à Toulouse, à la croisée des chemins des Minimes, des Izards et de Borderouge, annonce qu'une mission d'inspection va être menée dans l'établissement. Les très faibles résultats des élèves au brevet sont mis en avant par la chef d'établissement. Un audit en bonne et due forme ? « Que nenni ! » affirme la nouvelle Inspectrice académique adjointe de Haute-Garonne. Il s'agit d'un « accompagnement » dans le cadre d'une enquête-évaluation, visant à « mettre fin au creusement des inégalités particulièrement inquiétant dans le 31 ».

Lorsque la Principale, elle-même peu informée de l'objet de la visite, a annoncé la venue d'une tripotée d'IPR, IEN et D??EN, le premier sentiment ou réflexe collectif a été d'y voir une remise en cause du travail complexe que les professeurs et l'ensemble des personnels mènent solidairement dans l'établissement. Immédiatement, les résultats au brevet sont montrés du doigt. Particulièrement bas et en baisse l'année dernière, ils sont assez éloignés du seuil attendu. Les professeurs des trois matières de l'épreuve finale sont invités à se préparer particulièrement à cette inspection. Pourtant, ces derniers n'ont pas l'impression de faillir à leur tâche, même s'ils sont prêts à recevoir conseils et formation.

La tâche, en effet, est ardue. Le renouvellement des équipes, tant de direction que de vie scolaire et d'enseignement, ne favorise pas un développement structuré des apprentissages. Le collège accueille un public très hétérogène, dont l'environnement social est toutefois majoritairement défavorisé selon la classification de l'INSEE. Cette hétérogénéité est un point fort du collège, qu'il est cependant difficile de valoriser, en raison de la dispersion parfois abyssale des profils scolaires et sociaux. En effet, on peut considérer que l'hétérogénéité génère de l'émulation. Et certaines classes fonctionnent bien ainsi. De nombreux parents perçoivent cette hétérogénéité comme un atout et militent pour la vitalité de ce collège de quartier. Mais dans de nombreuses classes, le noyau médian est trop faible pour que le moteur de la classe fonctionne.

Face à la difficulté scolaire rencontrée par de nombreux élèves, l'équipe utilise des moyens variés de soutien, mais elle se trouve démunie face à l'intensité, la densité et la diversité des situations personnelles, familiales et sociales des élèves pour lesquelles l'accompagnement humain et professionnel est bien trop faible. Trop d'élèves par classe, un

manque criant de surveillants, pas de psychologue scolaire, de sérieuses difficultés à travailler en liaison avec les acteurs médico-sociaux et socio-culturels du quartier, en raison du manque de temps, de moyens, de formation et même d'information des uns et des autres.

Le collège n'a jamais bénéficié de classement prioritaire. A l'heure de la refonte du Réseau d'Éducation Prioritaire, la question est posée. Mais difficile de faire des miracles quand le chômage augmente, quand les minimas sociaux et les bas salaires stagnent, voire baissent, quand les subsides étatiques pour les éducateurs et les associations sont en berne depuis si longtemps, quand aucune politique nationale d'éducation à l'usage des médias et du multimédia n'est véritablement menée, quand l'urbanisation est laissée aux mains de promoteurs immobiliers sans responsabilité sociale.

Les finalités de la démarche annoncées et même ses méthodes ont suscité de l'intérêt chez les collègues. Si elle est menée réellement dans les termes et les visées annoncées, l'idée d'accompagner les équipes, avec pour objectif de résorber les inégalités et de permettre aux élèves des classes sociales les plus défavorisées d'élever leur niveau, est séduisante. L'idée de l'Inspectrice académique adjointe de Haute-Garonne est de comparer les pratiques dans divers établissements de l'académie ayant des résultats et des recrutements sociaux très contrastés, afin de permettre aux équipes de modifier collectivement leurs pratiques sous les conseils du petit pool d'inspection qu'elle a constitué.

La volonté affichée de ne pas être dans des inspections personnalisées, en évitant par exemple des visites dans les classes par l'IPR de la matière concernée, a plutôt rassuré. Les incursions groupées d'inspection en ce genre nous ont plutôt habitué-e-s dans le passé à se terminer en visites-sanction. Aussi la vigilance à

cet égard reste-t-elle de mise.

Il ne faudrait pas non plus que ces visites collectives servent de ballon d'essai à la déstructuration des corps d'inspection et des disciplines : l'analyse des pratiques pédagogiques et éducatives ne doit pas servir à brouiller les cadres de réflexion intellectuelle propres à chaque discipline, qui servent à construire la pensée et les savoirs. Ce sont ces cadres qui font cruellement défaut à nos élèves : ils en sont souvent socialement éloignés et toute notre difficulté d'enseignants est de parvenir à ce qu'ils puissent les appréhender pour un jour s'en émanciper.

Tous les personnels – à l'exception surprenante des ATOSS et des personnels administratifs, qui semblent disparaître complètement du champ éducatif et visuel de nos dirigeants – et même des élèves seront rencontrés en entretiens collectifs ; les élèves seront observés dans leur environnement quotidien ; des classes seront suivies dans plusieurs enseignements ; les activités d'accompagnement éducatifs seront aussi observées, sur une journée entière. Une réunion de « restitution » aura lieu un soir (!) quelques semaines après.

La suite est plus floue. Quel suivi ? Par le même pool ? Quelles interventions futures des inspecteurs ? Toujours dans une démarche collective d'accompagnement ou sous formes d'inspections individualisées pressurant ?

La question principale que se posent les collègues est de savoir si les demandes et propositions formulées plusieurs fois et depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves seront entendues. Entendues, c'est-à-dire arrivées à l'entendement de nos hiérarques et suivies des décisions qui en découlent logiquement.

Voyons comment on nous propose de nous tenir la main... Solidarité et vigilance restent cependant les maîtres-mots de la salle des professeurs.



ECHOS DES BAHUTS **Quel avenir pour l'E.R.E.A. de Muret ?**

Gérer à moindre coût en remplaçant des enseignants titulaires sur des postes spécifiques par des AED ?

La spécificité des EREA est d'accueillir et de prendre en charge des élèves en difficultés scolaires. Tous les postes enseignants et PE en poste d'éducateurs, sont des postes à profil, pour répondre à ces besoins particuliers.

La politique comptable des gouvernements successifs n'a cessé de diminuer les moyens alloués :

- perte d'un demi-poste de documentaliste ;
- perte d'un demi-poste de secrétaire d'intendant ;
- perte d'un poste complet d'infirmière ;
- remplacement d'un congé parental d'infirmière par un contrat précaire ne permettant pas de couvrir les besoins internat /externat ;
- perte d'heures de psychologue scolaire...

Aujourd'hui, cette politique continue. Nouvelle alerte qui touche cette fois directement l'équipe enseignante avec :

- menace de perdre un demi-poste de chef des travaux à la rentrée 2014 ;
- menace de remplacer des PE-éducateur par des AED avec suppression de 10 postes de PE ;
- fin de droit d'un contrat AED, assistante de chef des travaux, présente depuis 6 ans sans aucune solution de remplacement.

Pour gérer le non remplacement de 2 PE-éducateurs en arrêts maladies successifs depuis septembre, le recrutement de 2 AED a été voté en CA pour assurer la surveillance de dortoirs 3 nuits par semaine. Ce choix de la direction vient confirmer les inquiétudes des personnels sur le remplacement des PE par des AED ce qui a entraîné la grève des PE-éducateurs durant une semaine. Après une audience au rectorat un seul remplaçant a été nommé et sans la garantie que ce soit durable, aucun moyen en HSE pour financer des remplacements par l'équipe de l'établissement, mais la volonté de contraindre les PE de réorganiser leurs emplois du temps pour répondre aux besoins sur les 3 dortoirs : **assurer avec 9 PE le travail prévu pour 10 PE.**

Cette politique doit cesser. L'enseignement spécialisé doit être soutenu. L'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale est concerné. Les EREA et leurs PE-éducateurs permettent d'enseigner à des élèves qui ne trouvent pas leur place dans des parcours scolaires classiques.

EDUC POP

CINEMA

LA CGT EDUC'ACTION À CINÉLATINO, RENCONTRES DE TOULOUSE 2014

La CGT Éduc'action était partenaire de la projection du film *La voie des sans-voix* de Xavier Pajot, le 26 mars, dans le cadre du festival *Cinelatino*. Présenté par deux collègues de la CGT Éduc', le documentaire analyse le mouvement enseignant de 2006 à Oaxaca (Mexique) en parcourant la ville à la rencontre des différents acteurs de la lutte. Le réalisateur, présent lors de la projection, a répondu aux questions des spectateurs, pour la plupart des camarades de la CGT Éduc'. À renouveler !



MUSIQUE

LA CGT ÉDUC'ACTION SOUTIENT LES SYRIENS QUI LUTTENT POUR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ.

Vendredi 23 mai 2014 à 20h30
Toulouse
Chapelle des Carmélites
1, rue du Périgord
(métro capitole)

HARMONIUM D'ART, CORDES ET VOIX

soprano **Sonia Sempéré**
violons **Olivier Pons & Véronique Constant**
violoncelle **Helen Lindén**
harmonium **Emmanuel Pélaprat**

interprète **Corelli, Mozart, Dvořák, Karg-Elert**



Bonne de solidarité en vente : € 10 - € 15 - € 20 €...
Renseignements : tél. 05 61 80 2179
tous les syriens solidarité@orange.fr

Tous les dons seront affectés à un projet humanitaire du Collectif CODSSY
http://codssy.org

organisé par : Toulouse.Syrie.Solidarité



ENJEUX EDUC'ACTION **Bourse régionale de premier équipement, suite...**

L'an dernier la Cgt Educ'action 31 avait interpellé le président du conseil régional sur cette bourse octroyée aux élèves des formations professionnelles (sous statut scolaire et en apprentissage). Cette année les élu-e-s CGT au CA du Lycée Hélène Boucher, soutenu-e-s par la Cgt Educ'action 31, ont demandé audience à la Région et ont été reçus en janvier dernier.

En 2012, notre interpellation portait sur 2 points :

- Les modalités de demandes : dématérialisées avec un délai butoir qui a entraîné l'impossibilité pour nombre de familles de solliciter cette bourse. Ce sont souvent les familles de nos élèves les plus en difficulté qui auront été exclues de par ces modalités plutôt contraignantes.
- Le 2^{ème} point sur lequel nous saisissons le conseil régional portait sur le montant de ces bourses.

Sur les modalités d'accès à la bourse, il semble que la situation se soit améliorée car il est possible de la solliciter via des dossiers « papier ».

Sur les montants des bourses, les élu-e-s du lycée H. Boucher sont partis de l'exemple des formations qui y sont assurées – Coiffure et Esthétique :

- Une élève entrant en 2^{nde} Bac Pro esthétique/cosmétique se verra

octroyer une bourse de 170 euros alors que le coût de la « mallette » et de la tenue professionnelle s'élève à environ 700 euros. Cela représente donc un coût à la charge des familles de plus de 500 euros.

- Pour les élèves entrant en 2^{nde} CAP Coiffure, si le montant de l'aide est plus élevé pour atteindre 370 €, ce montant demeure également insuffisant en faisant supporter aux familles un coût d'environ 300 euros.

Ces sommes sont d'autant moins compréhensibles que les barèmes pour les apprentis diffèrent, notamment pour les entrantes en 2^{nde} CAP esthétique dans la voie de l'apprentissage qui se voient octroyer la somme de 370 euros.

Il a été répondu aux collègues que ces barèmes doivent être revus lors du Conseil régional de juin prochain après, notamment, consultation des corps d'inspection pour l'estimation des coûts en fonction des formations.

Mais la Vice présidente chargée des Lycées a également répondu que la Région n'avait pas à assumer plus de 70% du coût induit par les formations professionnelles.

Cette réponse est inacceptable car ce sont les élèves de ces formations qui supportent un coût de formation bien plus élevé que dans les formations générales.

Par ailleurs la circulaire n° 92-270 du 10 septembre 1992 sur la gratuité est toujours en vigueur et il serait bien que notre Région l'applique comme c'est le cas dans la plupart des autres régions de France.

Nous attendons le vote de ces nouveaux barèmes et ne manquerons pas de saisir à nouveau le Président du Conseil Régional afin de lui rappeler son obligation en direction des élèves quant à la gratuité.



Bulletin Contact / Adhésion

**A remettre à un militant
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous**

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Grade ou corps - Discipline :

Établissement/École - Commune :

Téléphone - E-mail :

La Cgt Educ'action 31

19 Place Saint Sernin – 31000 Toulouse - lacgteducation31@gmail.com

CONTACTS

CGT EDUC'ACTION 31

POUR PLUS D'INFORMATION, POUR MILITER COLLECTIVEMENT ET POUR MA DÉFENSE PERSONNELLE

Secrétariat départemental et élus.

Permanence mercredi a-m

Tél : 06 77 10 84 80

Bourse du Travail

19, place Saint Sernin

31070 Toulouse cedex 7

Tél: 05 61 22 18 89

lacgteducation31@gmail.com

eluscgteductoulouse@ml.free.fr

lacgteducation31.over-blog.fr

UNSEN-CGT

Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale

263 rue de Paris

93 515 Montreuil Cédex

Tél : 01 48 18 81 47

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

